

SYNDICAT A VOCATION UNIQUE
S.I.V.U. "SAGES"
Mairie de Montfaucon
14 rue des Fontaines
25660 MONTFAUCON
Tél. : 03.81.81.45.71
Télécopie : 03.81.83.21.09

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE

DU 13 février 2020

CONVOCATION AU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE adressée le 30 janvier 2020

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement du contrat de Jean-Louis BOISSENOT
- Compte administratif 2019 et compte de Gestion 2019
- Affectation des résultats 2019
- Budget primitif 2020
- Appel à participation
- Point sur le remplacement de la pelouse synthétique du stade de Gennes
- Affaires diverses

Le Président

Hervé TOURNOUX

DELIBERATIONS

MEMBRES PRESENTS : Alexandra ARDIET, Titulaire (commune de GENNES)
Aimé BARTHOD-MALAT, Christian PASCAL, Titulaires (commune de LA VEZE)
Gilles BOUDAY, Titulaire, (commune de MORRE)
Hervé TOURNOUX, Françoise JOURNOT, Titulaires, (commune de MONTFAUCON)

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :
Gérard THOMAS, Titulaire (commune de GENNES)
Dominique PEGEOT, Titulaire (commune de MORRE)

ASSISTAIENT :
Alain RICHARD suppléant (commune de MONTFAUCON)
Didier CHABOD, Trésorier du FCMMGV

SECRETARIAT DE SEANCE : Alexandra ARDIET

En préambule, le Président expose que c'est le dernier conseil syndical de cette mandature. Il souhaite adresser ses remerciements à tous les élus membres, aux Maires des communes adhérents. Il rappelle aussi la bonne collaboration qui existe entre les communes et le club de football.

ORDRE DU JOUR : Après lecture, sans modification, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 7 novembre 2019:

Sans modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – AFFAIRES DE PERSONNEL

I – 1 - Renouvellement du contrat de Jean-Louis BOISSENOT

Le Président rappelle que Jean-Louis BOISSENOT est employé en qualité d'agent d'entretien, au SIVU SAGES, depuis le 1^{er} mars 2019. Son contrat prend fin le 29 février 2020. Sa rémunération est calculée sur la base de 4.25/35^{ème} / mois.

Compte tenu de sa manière de servir, le Président propose de renouveler son contrat pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2023, dans les mêmes conditions.

Après débat, le conseil syndical unanime :

- **retient le renouvellement du contrat de Jean-Louis BOISSENOT du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2023 en qualité d'agent d'entretien au taux de 4.25 / 35^{ème}.**
- **Autorise le Président à signer le contrat et toutes les démarches administratives afférentes.**

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – 1 - Examen du Compte administratif

Le Président présente le compte administratif 2019 du SIVU SAGES qui comprend les sections de fonctionnement et d'investissement. Le compte administratif présenté par le Président se traduit ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	:	68 293.90 €	
Dépenses de fonctionnement	:	<u>64 941.42 €</u>	
Résultat 2019	:	3 352.48 €	excédent de fonctionnement
Reprise excédent 2018	:	<u>1 990.11 €</u>	
Excédent de fonctionnement	:	5 342.59 €	

Section d'Investissement

Recettes d'investissement	:	36 842.19 €	
Dépenses d'investissement	:	<u>25 180.16 €</u>	
Résultat 2019	:	11 662.03 €	excédent d'investissement
Reprise du déficit 2018	:	<u>- 5 205.07 €</u>	
Excédent d'investissement	:	6 456.96 €	

II – 2 - Compte de gestion du Comptable du Trésor

Présenté par le Président, le compte de gestion est en parfaite cohérence avec le compte administratif.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le compte de gestion de Monsieur le Receveur Principal.

II – 3 - Vote du compte administratif : en l'absence du Président, le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge est approuvé à l'unanimité.

II – 4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

En section d'investissement, le résultat 2019 excédent de **6 456.96 €** est inscrit au compte 001 recettes d'investissement.

En section de fonctionnement, le résultat 2019, excédent de fonctionnement de **5 342.59 €** est inscrit au compte 002 recettes de fonctionnement

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- **L'excédent d'investissement de 6 456.96 € est inscrit au compte 001 recettes d'investissement.**
- **L'excédent de fonctionnement de 5 342.59 € est inscrit au compte 002 recettes de fonctionnement**

II - 5 - BUDGET PRIMITIF 2020

Le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2020 en présence de :

- Alexandra ARDIET, Titulaire (commune de GENNES)
- Christian PASCAL, Titulaire (commune de LA VEZE)
- Gilles BOUDAY, Titulaire (commune de MORRE)
- Hervé TOURNOUX, Titulaire (commune de MONTFAUCON)

visant à procéder à l'orientation budgétaire pour l'année 2020.

Le Président rappelle son attachement à ne pas augmenter les participations des communes, avec toutes les contraintes que cela impose dans la gestion de notre syndicat.

Le document est remis en séance. Il est présenté et commenté par Hervé TOURNOUX, Président.

Il est à noter :

1/ l'augmentation de la dotation aux amortissements des biens passant de 29 416 € (en 2019) à 35 000 €. En effet, en relation avec la Trésorerie de Morre-Roulans, il y a nécessité de mettre en conformité les états de l'actif. A cet effet, un rattrapage d'amortissement est nécessaire. Le montant, calculé par la trésorerie de Morre-Roulans s'élève à 32 501 €.

Après débat, le conseil syndical décide de programmer le rattrapage d'amortissement des biens, par une dotation annuelle supplémentaire ainsi :

- **2020 : dotation annuelle (30 400 €) + 4 600 €**
- **2021 : dotation annuelle + 5 600 €**
- **2022 : dotation annuelle + 5 600 €**
- **2023 : dotation annuelle + 5 600 €**
- **2024 : dotation annuelle + 5 600 €**
- **2025 : dotation annuelle + 5 501 €**

2/ en recettes de fonctionnement, la convention entre GBM et le SIVU SAGES pour le prêt du local de convivialité pour les rippeurs a pris fin en 2019. Le montant de cette mise à disposition s'élevait à 1 800 € / an.

Après examen du budget primitif 2020, il ressort que les sections sont :

- équilibrées à hauteur de 74 263 € en fonctionnement
- en suréquilibre en investissement avec 42 657 € inscrits en recettes et 34 505 € inscrits en dépenses.

A l'unanimité, le conseil syndical adopte le budget primitif 2020 tel que présenté.

IV - APPEL A PARTICIPATION 2020

Le tableau suivant est remis en séance. Il est commenté par Hervé TOURNOUX, Président.

Ce tableau tient compte des nouvelles dispositions d'évolution de la clé de répartition votée le 15 mai 2008, le 20 février 2012 et ce jour.

Population : source DGF 2019

Etat des licenciés au 1/1/2020 : Montfaucon : 86- Morre : 16 - Gennes : 29 - La Vèze : 6 - Extérieurs : 142 - total 279 joueurs.

Règle de calcul pour la répartition des joueurs du FCMMGV :

Conformément à la délibération du 20 février 2012, à compter de 2017, les 50 joueurs du club sont répartis sur les 4 communes, soit **12.5 joueurs chacune**.

Le club garde à sa charge le nombre de licenciés "extérieurs" supérieur à 50.

MONTFAUCON (1580 habitants)	MORRE (1458 habitants)	GENNES (699 habitants)	LA VEZE (460 habitants)	CLUB
--------------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------------------	------

PREVISION

BUDGETAIRE :

51 220 €

	Indice en %	Montant en €	Indice en %	Montant en €	Indice en %	montant en %	Indice en %	Montant en €	Indice en %	Montant en €
20 % au titre des Equipements soit : 10 244 €	38	3 892.72	12	1 229.28	38	3 892.72	12	1 229.28		
36 % au titre du nombre d'habitants soit : 18 439 €	1580/ 4197	6 941.53	1458/ 4197	6 405.54	699/ 4197	3 070.97	460/ 4197	2 020.95		
44 % au titre du nombre licenciés soit 22 537 €	98.5/ 279	7 956.61	28.5/ 279	2 302.17	41.5/ 279	3 352.28	18.5/ 279	1 494.39	92/279	7 431.56
participation prévisionnelle 2020	18 790.87 €		9 936.99 €		10 315.97 €		4 744.62 €		7 431.56 €	
participation réelle 2019	19 498.83 €		9 476.12 €		9 626.00 €		4 652.04 €		5 635.72 €	

Le prochain appel de fonds se fera à 50 % puis 25 % courant été 2020 et le solde en fin d'année.

Pour le club, le 1^{er} appel de fonds s'effectuera à l'été puis le reliquat sera appelé en fin d'année.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent le tableau d'appel de fonds pour l'année 2020 tel que présenté, et autorisent le Président à émettre les titres de paiement envers les communes et le FCMMGV.

V – ETAT DES TRAVAUX

La capacité financière du SIVU SAGES ne permet pas de remplacer la pelouse synthétique du stade de Gennes avant septembre 2021. Néanmoins, ce dossier devra être une priorité pour la nouvelle équipe dès 2020.

Pour information du conseil syndical.

Sans autre question, à 19h35, le Président déclare la séance levée.

La Secrétaire
Alexandra ARDIET

Le Président

Hervé TOURNOUX

SYNDICAT A VOCATION UNIQUE
S.I.V.U. "S.A.G.E.S."
MAIRIE DE MONTFAUCON
14 Rue des Fontaines
25660 MONTFAUCON

Tél. 03 81 81 45 71 - Fax 03 81 83 21 09